

## Edito

# Conseil communautaire : une gestion sujette à caution

### Complices ?

Pas qu'on soit particulièrement obtus, ni qu'on refuse de comprendre ce que les Gouvernements successifs aimeraient nous enfoncer dans le crâne à coup de matraquage verbal, mais franchement il y a des logiques qui nous échappent. Qu'on nous annonce une fois de plus qu'il faut diminuer certaines prestations sociales pour « sauver » le soldat Sécu ou qu'on nous assène que pour s'en sortir l'État doit impérativement diminuer ses dépenses, autrement dit, tirer sur les pensions des retraités ou les prestations des chômeurs, sur les dotations aux collectivités, sur la santé et l'éducation... nous, ça nous dépasse totalement. Ça nous dépasse, parce qu'ici ou là on trouve des rapports parfois... éloquentes. Comme celui que l'on doit à un député du Nord, Éric Bocquet, qui a planché avec quelques autres sur l'évasion fiscale. Conclusion : 600 milliards d'euros s'envoleraient ainsi chaque année pour des cieux plus cléments. Oui, vous avez bien lu : 600 milliards. Pour rappel, le trou de la Sécu pour 2014 s'élève à 15,3 milliards. Un manque à gagner pour l'État qui ne met pourtant pas les moyens nécessaires pour lutter contre ce qu'il faut bien appeler un fléau. Autre rapport, de la cour des comptes cette fois, qui épingle la fraude aux cotisations sociales dont se rendent coupables certains patrons. Estimée à 24 millions d'euros par an. La fraude aux prestations sociales fait pâle figure à côté : 3 millions récupérés à 90 %. Là encore, les signes d'une volonté farouche d'épingler les patrons voyous n'est pas vraiment flagrante : les moyens mis en œuvre sont dérisoires. Et le moins que l'on puisse dire c'est que nos élus ne se battent pas pour inciter le Gouvernement à réagir. Alors complices ?

**A**près l'examen du rapport définitif de la chambre régionale des comptes qui a fait comprendre à tout un chacun que la proposition de participation au capital de la société d'économie mixte d'aménagement du Pas-de-Calais (pour 800 000 €) équivalait ni plus, ni moins qu'à brûler ladite somme sur la place publique, le conseil communautaire entamait véritablement ses débats par l'examen d'une motion. Une motion qui souhaitait interpeller le gouvernement sur les risques relatifs à une diminution de l'investissement public local, et appelait (après avoir pris acte du choix de répartir le plan de 50 milliards d'économie sur l'ensemble des administrations) à débattre.

Au nom des élus du Front de Gauche, Jacky Hénin devait déclarer : « Chacun peut comprendre la volonté d'élus locaux de défendre leurs territoires, d'agir pour obtenir de l'état les moyens nécessaires aux investissements d'avenir, de contester des choix nouveaux de restrictions qui remettent en cause un édifice à l'équilibre fragile.

Nous pouvons comprendre et nous pouvons nous associer... Nous pouvons réclamer un débat national, rassemblant tous les acteurs du développement de ce pays.

Mais nous ne pourrons jamais prendre acte de politiques d'austérités qui imposent des restrictions de droits et de nouvelles difficultés aux familles, quand les actionnaires des grands groupes et le capital en général empochent les bénéfices. 50 milliards d'économies à effectuer sur le dos des

petites gens, pour 50 milliards de cadeaux, pour quels résultats ?

Nous ne souhaitons pas que la répartition des économies s'opère au prorata des seules dépenses de fonctionnement des administrations, afin de protéger l'investissement public d'ici 2020...

Même s'il est vrai que des économies peuvent être réalisées dans certaines administrations en terme de fonctionnement (cette agglomération en est l'exemple), ça n'est pas vrai partout.

Ainsi, il est patent qu'en matière de santé, de culture, d'éducation, de justice, de police... l'état n'a pas les moyens d'assumer ses responsabilités.

Vous voudriez, qu'avec cette délibération, nous convenions de retirer davantage de moyens aux agents hospitaliers, aux tribunaux de proximités, aux instituteurs, à ceux qui assurent votre sécurité dans des conditions difficiles... Vous voudriez cela ?

Pour garantir l'investissement public qui consiste parfois pour certains à embarquer leurs populations dans de véritables galères, comme ici avec votre Palais des congrès à 50 millions, plus l'énorme déficit de fonctionnement. Vous voulez donc la double punition pour la population de cette agglomération : accepter moins de moyens ET augmenter la charge de l'impôt.

Ne comptez pas sur nous pour vous suivre sur ce chemin.

Pour notre part, nous condamnons toutes les politiques d'austérités menées ces dernières années, des politiques qui n'ont fait qu'enfoncer un peu plus le pays dans la crise.

Nous réclamons une plus juste répar-

tation des richesses produites afin que la relance puisse se concrétiser, et surtout que l'effort le plus important de participation aux charges de la société soit assumé par ceux qui ont le plus de moyens. »

Une déclaration qui avait le mérite de la clarté. Il faut d'ailleurs croire que la motion ne représentait aucun souci majeur pour le gouvernement, puisque les socialistes l'ont votée.

Venaient ensuite un certain nombre de délibérations relatives aux finances de la structure. Jacky Hénin devait interpeller et déclarer que les mouvements financiers ne seraient pas suffisants pour honorer les demandes des fournisseurs. En effet, il semble bien que nombreux soient les fournisseurs de l'agglomération à se plaindre des délais de paiement. Incroyable mais vrai, certains problèmes furent admis. Comment pourrait-il en être autrement dans une structure où deux des principaux cadres sont tout simplement mis au placard et donc ne sont plus d'aucune aide dans l'administration. Une réalité qui se rappellera au bon souvenir des contribuables quand il s'agira de régler les dommages et intérêts que ne manqueront pas de réclamer ces deux cadres.

Quelques délibérations plus tard, les élus du Front de Gauche revinrent sur la question à propos de l'embauche d'un collaborateur de cabinet supplémentaire. Une embauche dont le coût serait inconnu (entre 60 et 75 000 euros). « Au moment où de nombreux efforts sont demandés aux contri-

Suite p 2

### Le dessin

PROVOCATIONS DU MEDEF:  
QUE PEUT ENCORE OSER RÉCLAMER  
PIERRE GATTAZ ?



### A lire

Comme on aime beaucoup trouver des petits articles qui changent de la pensée unique, cette semaine on ne résiste pas à vous conseiller la lecture de Challenges. Et plus particulièrement d'un article intitulé « Le capital au XX<sup>e</sup> siècle : faites comme si vous aviez lu le best-seller de Piketty ». Vous y comprendrez mieux la thèse de l'économiste qui fait fureur aux États-Unis mais qui, bizarrement, a plus de mal à se faire entendre en France. On se demande pourquoi ?

### On le note

N'hésitez pas à reprendre vos bonnes habitudes en passant à l'Atelier chaque vendredi soir.

L'occasion d'échanger sur l'actualité calaisienne, de faire un petit bonjour aux copains, de boire un petit café...

Et bien sûr très vite nous vous communiquerons le calendrier des soirées d'ores et déjà programmées.

## Social

# Mauvaise semaine pour Schaeffler

Tout a commencé le mardi 30 septembre par une décision de la cour d'appel d'Amiens. La justice a confirmé, en appel, l'absence de motif économique dans le cadre du dossier de licenciement des Conti. Une nouvelle victoire pour les 683 salariés de l'usine Clairoux dans l'Oise qui, après des mois de luttes contre le géant du pneumatique allemand, avaient dû se retourner vers la justice pour faire reconnaître leurs droits.

La cour d'appel a confirmé la totalité du jugement de première instance, jugement rendu en août 2013. L'arrêt confirme que les licenciements prononcés en 2010 sont dépourvus de cause réelle et sérieuse en raison de l'absence de motif économique et en raison du non-respect de l'obligation de reclassement. La maison mère allemande est également reconnue co-employeuse et se voit condamnée solidairement avec sa filiale française à verser des dommages et intérêts entre 17 000 et 100 000 euros par personne (selon l'ancienneté).

La justice a donc fait sienne la vision des Conti, qui dénonçaient : l'absence de réelles difficultés économiques, et accreditait l'idée de l'inexistence de menaces avérées actuelles ou à venir en terme de compétitivité. La justice enfonçant le clou en indiquant que la fermeture du site et les licenciements étaient consécutifs : « d'un choix stratégique effectué au niveau de la direction du groupe et imposé de façon inéluctable à la filiale. On trouve l'unique justification dans la volonté d'accroître la rentabilité... ».

Évidemment, quand ces choses-là sont dites par la justice, ça rend tout de suite mieux que lorsque c'est dit par des militants.

C'est mercredi ensuite que les choses se sont gâtées à Calais. A l'évocation des faits en causes, tout un chacun pourrait facilement penser à un combat perdu d'avance. Des salariés débrayant pour soutenir des sanctionnés ? Ce serait aller un peu vite en besogne, et ne pas accorder crédit en la capacité des syndicalistes calaisiens à débusquer des « loups ». Si les responsables syndicaux reconnaissent la réa-



lité d'attitudes sanctionnables, ils démontrent également (à partir d'exemples précis) la volonté de la direction de procéder à des licenciements en s'exonérant d'un éventuel plan social. Alors que le règlement intérieur prévoit bien une graduation dans les sanctions, on essaye ici d'aller le plus vite au licenciement.

Une réalité qui pourrait couvrir un double objectif : faire face à une réduction de l'ordre de 17 % du chiffre d'affaire (perte des commandes chinoises pour 2015), un nouveau tour de vis au nom de la rentabilité.

Ainsi est également régulièrement évoquée la fin des 35 heures et un éventuel passage à 40 heures pour diminuer par deux le nombre d'intérimaires.

Comme par ailleurs, les Calaisiens ont bien compris que l'usine alsacienne semble en grande difficultés, ils se demandent si la direction du groupe n'aurait pas dans l'idée de transférer un certain nombre de productions.

A la vue de cette réalité on ne s'étonne plus d'une réaction qui n'a rien d'épidémique. Une affaire en tout cas à suivre, car Schaeffler c'est à Calais un peu plus de 450 emplois directs.

Suite de la p1

buables, vous allez leur faire supporter des charges supplémentaire. Nous vous proposons une économie. » Devait déclarer l'ancien maire de Calais. « Puisque vous avez recruté le secrétaire général et que pour le moment il n'a pas grand-chose à faire, vous pourriez le prendre au cabinet, il serait sans aucun doute de bon conseil. ». Une proposition évidemment refusée.

Comme chacun peut le constater, il ne semble pas être dans l'intention des dirigeants de l'agglomération de réduire les dépenses, alors que la gestion de la structure est déjà complexe. Et dire qu'il va falloir assumer les frais de fonctionnement de la nouvelle école d'art (normal), et qu'ils se sont mis en tête de nous faire supporter un Palais des congrès au coût astronomique.

Comme dirait l'autre : ça craint !

## Coup de pub

**LE RUSÉ**  
organise un  
**MARCHÉ DE NOËL**  
**GROTTES DE VELOURS**  
**A VALKENBURG**  
en Hollande



Prix :  
**34 euros**  
(bus + entrées + petit déjeuner)

**SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2014**

Départ 5 heures 30 sur le parking du bowling de Calais

Inscriptions :  
à l'atelier :  
au 03.21.36.39.79  
ou au 06.35.58.26.58  
À la section du Parti les :  
Mardi et jeudi de 14  
heures à 16 heures  
30  
Possibilité de paiement en  
plusieurs fois.



## Poil à gratter

### Extrême droite

Quand on dit que Natacha Bouchart fleurte allègrement avec l'Extrême Droite, ce qui lui a notamment permis de gagner par deux fois les municipales, on nous traite de mauvais perdants. Alors quand c'est un spécialiste de l'extrême-droite, Jacques-Yves Camus, interrogé par *La Voix du Nord* dans son édition du 2 octobre, qui confirme cette proximité, on savoure... Interrogé sur la place à venir que le leader de Sauvons Calais pourrait avoir dans la Cité, Jacques-Yves expliquait que « électoralement ce sera difficile avec une maire qui, avec certaines déclarations, est susceptible de satisfaire des Calaisiens tentés par l'extrême-droite. » Pas la peine d'en rajouter.

### Mickey a le blues

Rien ne va plus au royaume de Mickey. Eurodisney, l'usine à rêve, pur produit américain, a perdu 1 million de visiteurs l'an passé. Résultat : un manque à gagner évident qui conduit les big boss à réinjecter 1 milliard d'euros dans le numéro 1 des parcs d'attraction français. Car, contrairement à ce que semble penser Natacha Bouchart, non les parcs



d'attraction ne sont pas la poule aux œufs d'or. Oui, ces parcs sont presque tous en difficultés financières et sont obligés, pour s'en sortir, de faire appel régulièrement aux deniers publics. La preuve avec Eurodisney qui, en 22 ans d'existence, n'a jamais été bénéficiaire. Et ce n'est pas le seul. Ce qui n'empêche pas la municipalité de continuer à faire croire aux Calaisiens qu'elle va régler le problème du chômage avec la création d'un parc d'attraction dont le thème change tous les 15 jours. Ben oui, c'est qu'on est forts nous à Calais, et puis surtout on n'a pas peur de Mickey.

### Blet à la manoeuvre

Ça y est, il est débarqué. Enfin, dans la réalité, il a encore son bureau, mais c'est à peu près tout ce qui lui reste. Il n'a plus aucune autorité, plus de secrétaire... et même plus le rôle de DG vu que le DGA le plus proche de Philippe Blet a été gentiment promu pour faire fonction de... Bref, l'agglomération a un DG placardisé. Un homme mis en place par Philippe Blet pourtant.

### L'école d'art a eu chaud

Ça commence mal. A 3 trois jours de sa mise en fonction et alors que le déménagement des anciens vers les nouveaux locaux « flambants » neufs, voilà que l'école d'art a été victime d'un incendie. Rien de très méchant heureusement, mais suffisam-

ment toutefois pour empêcher aux nouveaux étudiants de la classe prépa et aux élèves enfants et adultes qui fréquentent chaque semaine l'établissement, d'y faire leurs premiers pas ce lundi 6 octobre. Une solution de repli a été trouvée pour les étudiants, les autres élèves eux devront patienter jusqu'au 3 novembre pour retrouver leur salle de classe. Même si pour l'heure on ne connaît pas les raisons de cet incendie qui aurait pris dans un local technique, il n'en reste pas moins que la précipitation des responsables de l'agglomération à vouloir faire déménager les profs alors que les travaux de la nouvelle école n'étaient pas achevés est regrettable. Impossible en effet de donner cours rue des Soupirants, où les locaux sont... vides, et interdiction d'intégrer l'ancien Prisu. C'est ballot.

